

UN1TÉ

RAFP DÈS LE DÉPART À LA RETRAITE POUR LES POLICIERS DU CEA

**Une avancée sociale
sans précédent !!!**

Pour les gradés et gardiens de la paix,
versement immédiat de la Retraite
Additionnelle de la Fonction Publique dès le
départ à la retraite, à 57 ans par exemple,
et non plus à 64 ans.

Une correction juste pour les policiers qui
cotisent sur leurs primes

Cette mesure qui doit être annoncée pour
le PLFSS 2027, répond à une demande
d'UN1TÉ et de la confédération FO.
(cf. courrier au 1^{er} ministre)

MAIS ATTENTION !!! Une annonce n'est pas une
loi.

**UN1TÉ restera vigilant jusqu'à l'adoption du
texte et à son application effective.**

**UN1TÉ, c'est votre voix pour la retraite, la rémunération et
la carrière des CEA.**

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FRANÇAIS AFFILIÉE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

01/10/2026

